

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 novembre à 18h51, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Imann, EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**. Gisèle LAMARE et Emmanuel CHAMAGNE, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Gilles COURGEY à Christian RAYOT, Vincent FRÉARD à Gisèle LAMARE, Fatima KHELIFI à Imann EL MOUSSAFER et Gilles PERRIN à Emmanuel CHAMAGNE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 octobre 2025	Le 21 octobre 2025	En exercice	50
		Présents	28
		Votants	32

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Florence PFHURTER est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-07-10 Budget Gestion des déchets – Attribution emprunt 2025

Rapporteur : Bernard CERF

Vu la délibération n° 2025-03-07 C relative au vote du BP 2025 du budget annexe ordures ménagères,

La CCST a sollicité plusieurs organismes bancaires dans le cadre d'une consultation pour un emprunt de 370 000 euros sur le budget annexe ordures ménagères.

Cet emprunt sera destiné à financer des travaux de réhabilitation de la déchetterie de Fêche l'Eglise (local des gardiens, locaux destinés aux déchets spécifiques, garde-corps des bennes, enrobés...) ainsi que l'achat d'une nouvelle Benne à Ordures Ménagères.

Au vu des offres reçues, il est proposé au Conseil communautaire de retenir celle de la Caisse d'Epargne pour une durée de 30 ans à un taux variable – taux livret A + marge 0,85 %

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider le choix de l'organisme attributaire et de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne,**
- **D'accepter les principales caractéristiques du contrat de prêt :**
 - **Ligne de prêt : budget annexe ordures ménagères**
 - **Montant : 370 000 €**
 - **Durée : 30 ans**
 - **Périodicité des échéances : Trimestrielles**
 - **Amortissement progressif du capital**
 - **Prêt à taux : variable – Taux du livret A +marge 0,85 %**
 - **Frais de dossier : 0,15 % déduit du premier déblocage de fonds**
 - **Déblocage des Fonds : possible en 3 fois sur 12 mois à dater de l'émission du contrat**
 - **Remboursement anticipé : possible en totalité à une date d'échéance sans pénalités**
 - **Calcul des intérêts : Préfixés (base exact/360)**
- **D'autoriser le Président, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le **JEUDI 13 NOV. 2025**

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT